Archives parlementaires

Motion de Bourdon (de l'Oise) demandant à consigner l'action généreuse des citoyens Beauvais, Lafontaine et Amat au procès-verbal, lors de la séance du 16 pluviôse an II (4 février 1794)

François-Louis Bourdon

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon François-Louis. Motion de Bourdon (de l'Oise) demandant à consigner l'action généreuse des citoyens Beauvais, Lafontaine et Amat au procès-verbal, lors de la séance du 16 pluviôse an II (4 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 275-276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34716_t1_0275_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

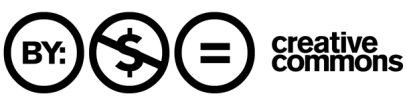

[*Etat général des matières déposées dans les Hôtels des Monnaies (8 pluv.) par le distr. de Châteaudun*]

Noms des cantons	Poids de L'argenterie en vermeil			Poids de L'argenterie simple			Poids de Cuivres	Poids de Cloches
	m.	o.	g.	m.	o.	g.		
Chateaudun	41	1	7	525	6	4	483 l.	2 558 l.
Arrou	15	5	6	46	7	1		
Bonneval	23	1		114	1	2		1 727 l.
Brou	7	6	5	123	6		160 l.	
Civry				22	7	5		
Cloye				33	7	6		
Dangeau				41	6			
Saucheville				54	1	4		
Totaux	67	7	8	963	3	6	643 l.	4 285 l.

Certifié... Rebeillard, Lenain, Navier, Frémont, Fousset *(agent nat.)*, Fraxcelle aîné *(secrét.)*.

[*Etat des matières envoyées à la Monnaie d'Orléans par le distr. de Châteaudun, 23 mars 1793*]

Poids de l'argent blanc			Poids de l'argent vermeil			Poids du cuivre	Poids des cloches	Endroits d'où proviennent ces différentes matières
m.	o	g.	m.	o	g.			
16	3	4		4	1	52 l. 1/2		Succession vve Berment
1								Paroisse St-Avit
	2	2						Paroisse Bulainville
							1191 l.	Paroisse St-Lubin de Cloye
17	5	6		4	1	52 l. 1/2	1191 l.	

14

Les administrateurs de police de Paris envoient l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de ce département : le total général, au 15 pluviôse, étoit de 5378 (1).

[*Commune de Paris, 15 pluv. Etat du 14 pluv.*] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	474
Grande-Force	513
Petite-Force	297
Sainte-Pélagie	121
Madelonnettes	63
Abbaye	145
Bicêtre	674
A la Salpêtrière	351
Chambres d'arrêt, à la Mairie	110
Maison des Fermes	31
Luxembourg	454
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	434
Irlandois, rue du Cheval vert	34
Les Picpus, Fbg St-Antoine	141
Réfectoire de l'Abbaye	57
Les Angloises, rue St-Victor	110
Les Angloises, rue de Loursine	93
Les Carmes, rue de Vaugirard	204
Les Angloises, Fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	76
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	696
Maison Mahay, rue du Chemin-vert	77
La Chapelle, r. de la Folie Renaud, n° 3	28
Belhomme, rue Charonne, n° 70	108
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	49
Total général	5 378

(1) *P.V.*, XXXI, 13. *Bin*, 16 pluv.
(2) C 291, pl. 932, p. 17. Signé : Heussée, Soulès, Godard.

15

Un membre obtient la parole, et instruit la Convention que, se rendant à la séance au moment où il passoit sur le Pont National, un citoyen est tombé dans la Seine, et y seroit péri sans les efforts courageux des citoyens François Beauvais, compagnon de rivière, demeurant aux bains chauds des pauvres, Jean-Jacques Lafon-

Persée creative commons BY: $ =

taine, demeurant rue Montorgueil, n° 18, et Jean-Marie Amat, demeurant même rue, n° 18, que ce citoyen tiré de l'eau, ils se sont empressés de se dépouiller de leurs vêtemens, et de lui administrer tous les secours possibles et que, quoique pauvres, ils ont constamment refusé les récompenses que plusieurs citoyens leur ont offertes, en disant qu'ils n'avoient fait que leur devoir en arrachant leur frère des bras de la mort (1).

BOURDON (de l'Oise). Je viens d'être témoin d'un fait que je crois devoir m'empresser de vous raconter. Au pont ci-devant royal, un homme vient d'avoir le malheur de se laisser tomber dans la Seine. Des bateliers ont couru à son secours. Ils sont parvenus à le sauver et à le ramener à la vie. (*Vifs applaudissements*). L'un d'eux cherchant à rappeler la chaleur du noyé, et ne pouvant y parvenir rapidement, s'est déshabillé pour lui donner ses habits. Plusieurs citoyens ont cru qu'ils pourroient récompenser cet acte d'humanité, en offrant de l'argent à ceux qui l'avoient fait. Les braves sans-culottes l'ont refusé. Citoyens, la récompense doit être aussi pure que l'ame de ceux qui l'ont méritée. J'ai recueilli leurs noms. Je vous les apporte. Je demande qu'ils soient insérés au bulletin et dans votre procès-verbal. — Chacune des circonstances de cet événement a été vivement applaudie; et la motion de Bourdon est décrétée au bruit des plus vifs applaudissemens (2).

« La Convention nationale décrète que les citoyens François Beauvais, Jean-Jacques Lafontaine et Jean-Marie Amat ont bien mérité de l'humanité, et que leur action généreuse sera consignée au procès-verbal » (3).

16

Le citoyen Dufay, l'un des trois députés de Saint-Domingue, dont l'admission fut décrétée dans la séance d'hier, obtient la parole pour rendre compte à la Convention des principaux événemens qui ont eu lieu dans cette partie de nos colonies, et remonte à l'origine de ses malheurs.

Il en attribue la principale cause au général Galbaud : il expose que c'est lui qui, tandis que Dumouriez étoit d'accord avec la Prusse et l'Autriche pour leur livrer nos frontières, étoit d'accord avec l'Angleterre et l'Espagne pour leur livrer nos colonies; que c'est lui qui, après s'être associé à l'Assemblée coloniale du Cap et aux Blancs ennemis de notre révolution, s'en est servi pour faire répandre des flots de sang et consommer ses crimes; et qu'il s'est réfugié ensuite en Canada, chez les Anglais; que ce sont les complices de Galbaud qui, en février 1793, osèrent signer un traité avec l'Angleterre.

Il démontre qu'on ne peut être plus attaché à la cause de la liberté et à la mère-patrie, que les habitans de couleur de ces contrées; que ce sont eux qui les ont sauvées et qui les sauveront toujours; que quatre cent mille d'entr'eux sont prêts à prendre les armes pour les défendre; qu'après avoir réuni leurs efforts pour résister aux ennemis, s'ils se trouvoient dans l'impuissance de les repousser, ils se retireroient dans les montagnes, où ils vivroient de racines et d'eau, en attendant les secours des Français, plutôt que de subir jamais le joug d'une puissance étrangère.

L'orateur rapporte plusieurs traits de bravoure et d'héroïsme de ces hommes de couleur. L'un d'eux, dit-il, mon collègue, qui a assisté à cette séance, étoit un jour interpellé par un de ces féroces ennemis de notre liberté : Quoi ! lui disoit-il, tu voudrois commander des blancs ! Quand on a su, répondit-il fièrement, les sauver et les défendre, on peut les commander.

Il termine par protester, tant pour lui que pour ses frères des colonies, de leur ardent amour pour la liberté, de leur attachement immuable à la République. Il sollicite un décret qui procureroit la tranquillité au nouveau Monde, en assurant aux gens de couleur qui l'habitent, et qui sont si dignes d'être Français, les avantages de notre Constitution et tous les droits de la liberté et de l'égalité (1).

DUFAY. Législateurs de la France,

Nous vous devons compte de la situation de Saint-Domingue.

Le sang des Français a coulé. La torche de la guerre civile a été allumée à Saint-Domingue par les contre-révolutionnaires, ayant à leur tête Galbaud, le second et l'ami du perfide Dumouriez. Galbaud, à l'instar de son chef, voulut aussi faire arrêter vos délégués et opérer une contre-révolution en faveur de son parti, et ces deux complots, *pareils*, se formaient à la même époque. Dumouriez faisait arrêter vos commissaires dans les premiers jours d'avril, et Galbaud *est parti de France le 9 du même mois*. Vous observerez qu'à la même époque aussi divers départements éprouvèrent des commotions de guerre civile. C'était l'ambition, et peut-être l'or de l'Autriche ou de la Prusse qui dirigeait Dumouriez. A Saint Domingue, c'est sans doute l'or des Bourbon d'Espagne et des Anglais qui a payé l'auteur de l'incendie du Cap et du massacre de plus de trois mille individus. On peut même assurer ce fait sans craindre de se tromper, puisqu'il est certain aujourd'hui que Galbaud a pris la fuite du continent de l'Amérique *pour se réfugier en Canada, chez les Anglais, qui l'ont accueilli comme un de leurs amis.*

Nous voudrions, citoyens représentants, n'avoir pas à mettre sous vos yeux les événements désastreux de ces journées liberticides qui ont détruit la première ville d'un de vos plus riches départements; mais notre devoir nous commande de vous dire la vérité, de vous dévoiler tous les forfaits commis par le traître Galbaud. Il serait trop long de vous en faire le détail en ce moment, car nous serions embarrassés de vous dire quel est le crime qu'il n'ait pas commis; nous ne voulons point vous faire l'histoire de tous les troubles qui ont eu lieu à Saint-Domingue; nous ne voulons point fatiguer votre attention par

(1) *P.V.*, XXXI, 13, mention dans *Mon.*, XIX, 137; *J. Mont.*, p. 84; *J. Sablier*, n° 1118; *J. Fr.*, n° 499; *M.U.*, XXXVI, 265; *Mess. soir*, n° 536; *Audit. nat.*, n° 500; *C. Eg.*, n° 536; *Rép.*, n° 47; *F.S.P.*, n° 217; *Ann. patr.*, n° 400; *J. Perlet*, n° 501; *C. univ.*, 17 pluv.

(2) *Débats*, n° 503, p. 221.

(3) *P.V.*, XXX, 13; *B^in*, 16 pluv.

(1) *P.V.*, XXXI, 13.